



INTERVIEW



Jean Mitsialis, président de la FNPP

« Je soutiens la création prochaine d'une confédération »

Jean Mitsialis, nouveau président de la Fédération National des Pêcheurs Plaisanciers, a déjà amorcé plusieurs changements dans les axes de travail et l'organigramme de la FNPP. Pêche en mer l'a interrogé afin qu'il nous détaille sa stratégie tout en décryptant les grands enjeux contemporains de la pêche récréative.

Propos recueillis par Benoit Simon



Pouvez-vous nous dresser un bilan de la FNPP ?

La fédé a été créée en 1972 par quelques inconditionnels pêcheurs en mer qui voulaient se regrouper. La Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers (FNPP) devient en 1995 la FNPPSF (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France). En 2014, elle retrouve son acronyme initial tout en changeant significativement d'objet et en s'ouvrant plus largement à l'ensemble des plaisanciers navigateurs ou pêcheurs, et devient la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer (FNPP).

Nous sommes implantés sur l'ensemble du littoral métropolitain de Dunkerque à Menton avec de nombreuses associations affiliées. Tout récemment, la FNPP vient de renforcer son assise sur une composante majeure de la pêche plaisance que représente la pêche en apnée, en intégrant la Fédération Chasse Sous-Marine Passion (FCSMP) et ses 700 membres comme partenaire au sein même de la FNPP. Notre force est de représenter tous les types de pêche ou de plaisance, d'être un vecteur de valeurs responsables, tout en s'adaptant aux nouvelles pratiques.

J'en profite pour saluer Jean Kiffer, à qui la FNPP doit beaucoup après avoir défendu sans relâche les pêcheurs plaisanciers tout en faisant grandir notre structure.

Comment se passent vos premiers moments en tant que nouveau Président de la FNPP ?

Ma première démarche a été de proposer au comité directeur la création d'un comité exécutif. Cet organe orientera et définira la stratégie de la fédération avec pour vocation de représenter, défendre, et promouvoir la plaisance et la pêche de loisir. Ce sera l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur le plan régional ou interrégional. Il aura également pour tâche d'assister et conseiller les associations. L'enjeu est ici d'être au plus près des territoires et des décisions régionales.

Ce comité est composé de six vice-présidences calquées sur le découpage des Directions Inter Régionales de la Mer à l'exception de la DIRM NAMO (Atlantique Nord/Manche Ouest) qui, par son étendue et sa concentration d'associations, sera couverte par trois vice-présidences. Cette organisation, sans une réflexion sur notre stratégie et notre communication, ne serait pas complète. Le comité exécutif a ainsi été renforcé d'un vice-président secrétaire général adjoint.

Mon second objectif a été de bien connaître les différentes composantes et forces qui font cette fédération. Le littoral français est étendu et très diversifié. Venant de la Méditerranée, il me fallait avoir une connaissance plus approfondie des différents comités départementaux et associations qui constituent la fédération. J'ai donc commencé mes visites, avec chacun des vice-présidents, par les Hauts-de-France, puis la Normandie, maintenant la Bretagne et suivrons ensuite les autres régions.

Les pêches elles-mêmes varient d'un territoire à un autre. Les organisations peuvent être complètement différentes d'une association à une autre en fonction de implantations, des structures à gérer en particulier avec la gestion des mouillages. Il nous faut donc nous adapter, les demandes de nos adhérents évoluent. Notre nouvelle organisation et la mise en place d'organes de décision décentralisés devraient permettre de se conformer à la réalité du terrain et, ainsi, d'en être au plus près.

Ça c'est pour les actions internes à la FNPP, et concernant

les grandes actions extérieures quelles seront-elles ?

Nous devons en priorité nous mobiliser face à des attaques d'ordre idéologique, qui sont de plus en plus nombreuses à l'encontre de nos activités, fondées sur une méconnaissance et une déconnexion de la réalité, sans base scientifique. Notre fédération a adopté une ligne claire et s'est résolument engagée depuis longtemps pour le développement d'une plaisance et d'une pêche de loisir éco-responsable. Ces attaques injustes feront l'objet d'une réponse ferme de notre part.

L'autre enjeu pour 2023 est d'essayer de mieux organiser la représentation des fédérations concernées, et de parler d'une seule voix surtout pour les sujets essentiels. Des réflexions préalables sont donc en cours avec d'autres fédérations pour créer une confédération ayant pour objet d'être un interlocuteur unique auprès de l'administration et des institutionnels, chaque fédération gardant son autonomie de gestion. Ce vaste chantier devrait aboutir tout prochainement et faire l'objet d'une annonce.

J'insiste en revanche sur le fait qu'un collectif ne serait pas une bonne idée à mes yeux, tout en ayant une connotation trop négative.

Les réglementations bars et thons sont des sujets brûlants. Et la FNPP est en première ligne sur ces sujets. Quelle est votre position sur la manière dont ces deux espèces doivent être gérées ?

Concernant notre mythique *Labrax*, chacun constate que les efforts consentis par la plaisance portent leurs fruits, avec un retour observé de beaucoup de petits spécimens. L'adoption du plan pluriannuel pour les eaux occidentales devait nous ouvrir de nouvelles perspectives. Mais, le Brexit qui n'en finit pas en aura décidé autrement, ou en est le prétexte. Le maintien des mesures 2022, sans concertation, pour la pêche de loisir n'est toujours pas acceptable. Nous attendons toujours la mise en place d'un quota mensuel ou a minima une réglementation identique sur toutes les façades.

La situation est la même pour le maigre, les mesures discriminatoires de 2022 ont été reconduites, avec 50 cm pour la pêche de loisir et 40 cm pour la pêche professionnelle ! Pour le thon, les pêcheurs de loisir français sont victimes d'un système contraignant, inéquitable et discriminatoire. Nos adhérents respectent pourtant ces contraintes et les multiples contrôles auxquels ils sont soumis. Certaines révélations plus récentes sur les pratiques illégales dans d'autres milieux accroissent d'autant plus la perception d'un traitement inéquitable et ce sentiment d'incompréhension. Nous contestons le quota global de 1% qui nous est aujourd'hui octroyé. Un thon par bateau tous les dix ans ! Ce n'est pas acceptable. Nous avons engagé plusieurs actions en justice dans ce domaine, et nous espérons plus que jamais que les autorités nous permettront de reprendre un dialogue sérieux et constructif sur ce sujet majeur pour la pêche de loisir. Il sera sans nul doute aussi une des priorités pour la confédération quand elle verra le jour. Nous demandons une approche équitable entre tous et un quota d'un thon par an par bateau de plaisance pêchant le thon.

Et concernant le permis pêche ?

En ce qui concerne les questions de suivi ou de permis, la FNPP avait déjà signé, en 2010, « une charte pour une pêche maritime de loisir éco-responsable ». Nous ne sommes pas nécessairement opposés à une forme de

déclaration obligatoire, mais pour certains types de pêche ou certaines espèces et sous certaines conditions. Quelle que soit la solution, elle devra être prise en concertation et nous devons en être les gestionnaires. Donc certainement pas sous la forme suggérée par un certain député (Éric Coquerel NDLR.) de la banlieue parisienne.

Les sujets transversaux à la pêche semblent également occuper une belle partie de votre agenda...

Tout à fait. Principalement les sujets concernant l'environnement. La FNPP est partenaire de certains projets scientifiques, à l'instar du projet *Life* qui a pour objectif d'étudier l'évolution des gisements de palourdes. À noter que notre participation sur le terrain se déroule dans le cadre d'un financement européen, en collaboration avec l'Université de Nantes impliquant des bénévoles et doctorant.

Notre fédération se veut aussi de plus en plus attentive face au sujet prépondérant dans l'actualité, auquel nous sommes tous confrontés : les implantations des parcs éoliens. Nombre de nos membres sont amenés à participer aux différentes réunions de concertation, de débats publics.

Nos membres et associations sont par ailleurs très actifs dans les comités et infrastructures portuaires. Au-delà du strict respect des textes en vigueur et une généralisation de la création de CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port) conformément à la loi, une actualisation des textes du Code des Ports Maritimes, aujourd'hui intégrés au code des Transports, devient de plus en plus urgente. Mais surtout, au nom de l'intérêt général, nous réclamons une amélioration du fonctionnement des conseils portuaires et une réelle participation des usagers aux prises de décisions et non juste consultative.

Pour finir ce tour d'horizon, j'aimerais parler d'une chose essentielle à mes yeux : la sécurité. Malgré les efforts de prévention, lorsqu'un accident survient, sa prise en charge fait successivement intervenir de nombreux acteurs, publics et privés. Nous devons mieux connaître les causes des accidents. Or, le Système National d'Observation de la Sécurité des Activités Nautiques (SNOSAN) répond à cette volonté. Nous soutenons son action. Comme nous soutenons fortement celles de la SNSM avec qui nous sommes partenaires. Nous travaillons à ce propos, avec eux, pour une grande campagne de sensibilisation.

Allez-vous continuer le travail de Monsieur Kiffer auprès de l'Europe, ou allez-vous plus centrer votre action vers la politique nationale ? Il se murmure que vous allez travailler avec Monsieur Thierry Coste, est-ce exact ?

La pêche est une politique commune de l'Union européenne. Il est donc difficile d'en dissocier la dimension nationale de la dimension européenne. Nous en sommes bien conscients. Dialoguer avec nos partenaires d'autres

« Nous demandons une approche équitable entre tous et un quota d'un thon par an par bateau de plaisance pêchant le thon. »

états, et trouver des alliances sur les sujets majeurs, est important et peut faciliter des solutions. Néanmoins, n'oublions pas que nos propres ministres, députés européens et représentants y jouent sur place un rôle décisif et qu'on a tendance un peu à l'oublier. C'est aussi pour cela que notre travail auprès de ces personnes au niveau national est primordial, à la fois pour alerter, expliquer nos préoccupations, convaincre, mais aussi aider à construire des solutions. Ceci suppose donc un dialogue réciproque et, par anticipation, de la confiance, afin d'éviter de se trouver devant une décision "fait accompli" en se dédouanant à l'aide d'un « c'est à cause de Bruxelles » alors que ces mêmes acteurs étaient là-bas parties prenantes pour certains d'entre eux.

C'est encore dans cet esprit que la FNPP souhaite développer cette confédération et parler d'une seule voix pour la pêche plaisance sur les grands enjeux communs. Il est par ailleurs de notoriété publique qu'elle est aussi membre depuis plus d'un an de l'alliance des Sports et Loisirs de Nature, ce qui répond à votre autre question.

Quelle est votre pêche de prédilection et où la pratiquez-vous ?

Je vous mentirais si je ne commençais pas par la pêche du thon rouge, mais c'est une pêche saisonnière et bien d'autres pêches sont possibles en Méditerranée. Comme la pêche de la daurade (« au » en Méditerranée) et autres Sparidés, le loup et depuis quelques temps la dorade coryphène de plus en plus présente sur nos côtes et l'éternel maquereau méritent aussi toute mon attention. En cette saison j'aime également aller pêcher le gluand, mais pour tout vous avouer, mes nouvelles fonctions à la tête de la FNPP me laissent guère le temps de faire des sorties en mer. ■

Comme chaque année au salon Nautic de Paris, la FNPP tient un stand pour informer, dialoguer et rencontrer les acteurs de la plaisance et de la pêche. Ce fut l'occasion pour Jean Mitsialis (au second plan) de nous présenter ses vices-présidents, ici M. Viard.

